

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

CONDUITE ET PILOTAGE  
DES POLITIQUES DE  
L'AGRICULTURE



PROGRAMME 215

---

### CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE

MINISTRE CONCERNÉ : DIDIER GUILLAUME, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

<a href="#">Présentation stratégique du projet annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	6
<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	14
<a href="#">Justification au premier euro</a>	17
<a href="#">Opérateurs</a>	46

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

**Sophie DELAPORTE**

*Secrétaire générale*

Responsable du programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » est un programme d'appui à l'ensemble des services ministériels, plus spécifiquement dédié au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle sur tout le territoire des politiques publiques portées par le ministère. Il regroupe pour l'essentiel les moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale et de certains services déconcentrés départementaux ou régionaux. Le programme comporte également les crédits relatifs à l'évaluation de l'impact des politiques publiques et à l'information statistique ainsi que certains crédits faisant l'objet d'un pilotage national, dans le cadre du développement de grands programmes informatiques ou immobiliers, de la formation continue, de l'action sanitaire et sociale, de l'information et de la communication institutionnelle du ministère.

À ce titre, le programme poursuit trois grandes priorités qui s'inscrivent dans le plan de transformation ministériel :

- une simplification de l'accès de l'utilisateur aux informations et aux procédures du ministère ;
- une refonte de la gestion des ressources humaines ;
- une optimisation des coûts et de la qualité des services.

### Un service à l'utilisateur plus accessible et de plus en plus personnalisé

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est engagé dans une politique ambitieuse de dématérialisation depuis plusieurs années. Cette politique vise à simplifier les démarches des usagers et le travail des services. Elle s'inscrit dans une recherche d'efficacité accrue : offre de services plus performants, allègement des charges administratives pesant sur les entreprises, meilleure valorisation des ressources humaines.

La dématérialisation s'est développée au sein du ministère de façon transversale et bénéficie à tous les secteurs :

- saisine du ministère par voie électronique (SVE) depuis novembre 2015 ;
- ouverture d'un site unique d'accès à l'ensemble des démarches du MAA ;
- dématérialisation progressive de l'ensemble des formulaires homologués du MAA.

Aujourd'hui, 100 % des formulaires sont accessibles en ligne *a minima* par document téléchargeable non inscriptible. La dématérialisation est totale pour les procédures les plus utilisées comme par exemple Telepac, la téléprocédure qui permet un traitement en ligne des demandes d'aide de la politique agricole commune (PAC), leur envoi et leur traitement.

Le MAA vise le « 100% dématérialisation » à horizon 2022 intégrant non seulement des démarches accessibles à 100% en ligne mais aussi 99% de téléprocédures (démarches en ligne avec intégration dans une application métier) correspondant aux démarches les plus utilisées.

Le recensement général de l'agriculture qui sera opéré en 2020 sera effectué avec cette même volonté de service personnalisé. Ainsi, le recours accru aux données administratives (aides de la PAC, base de données nationale d'identification des animaux, casier viticole informatisé, données de l'agence Bio, etc.), permettra de pré-remplir les questionnaires et donc d'alléger la charge des enquêtés ; par ailleurs les exploitants agricoles concernés uniquement par le « cœur » du questionnaire (soit environ 85 % à 90 % des exploitations) seront interrogés par internet, à partir d'un questionnaire simplifié ; les outils de diffusion des résultats seront modernisés en vue de faciliter la recherche d'information et l'accès sécurisé aux données collectées par cette opération. La refonte du site de la statistique agricole sera effectuée en convergence avec le nouveau site web de l'INSEE.

### Une refonte de la gestion des ressources humaines

S'agissant de la politique des ressources humaines, l'année 2020 sera marquée, outre l'extension du système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) Renoirh à de nouveaux domaines (formation, mobilité, etc.), par les premières mises en œuvre des dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique d'une part, et par la traduction concrète en matière RH des orientations de la circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail d'autre part. L'ensemble conduira, à terme, à une refonte très importante des modalités de pilotage et de gestion RH, conjuguant l'enjeu de

continuité et de soutenabilité de la gestion quotidienne des agents à celui du développement d'une approche stratégique des politiques RH au niveau national.

### Une mutualisation de la gestion notamment dans les domaines de l'informatique, de l'immobilier et des achats

Le ministère poursuit ses efforts et ses investissements, conformément aux orientations gouvernementales de mutualisation renforcée, en poursuivant trois objectifs :

- faire du numérique un levier de transformation dans le cadre du plan de transformation numérique qui fixe comme priorités :
  - les services électroniques aux usagers : dématérialisation, accessibilité en ligne en tout lieu et en tout temps, application du principe "Dites-le nous une fois » ;
  - l'environnement de travail numérique de l'agent, de l'offre bureautique aux solutions d'impression, en passant par les outils collaboratifs et l'assistance de proximité ;
  - la mutualisation au sein de la sphère agricole publique ;
  - l'inscription dans la dynamique interministérielle de partage de systèmes éprouvés.
- améliorer la performance économique et énergétique des bâtiments et des sites informatiques. Les implantations d'administration centrale sur le site de Paris sont rationalisées. Ainsi, la DGER a pu revenir avenue de Lowendal tandis que les travaux de rénovation du site de Varenne et de modernisation du site informatique de Toulouse vont se poursuivre, tout comme les travaux permettant l'installation de plusieurs opérateurs à Maisons-Alfort pour libérer le site de l'Arborial, débutés en 2019 ;
- renforcer le pilotage et la mutualisation des achats en cohérence avec les objectifs d'économies assignés au ministère par la direction des achats de l'État et poursuivre le déploiement de la signature électronique.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF</b>	<b>Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère</b>
INDICATEUR	Taux d'utilisation des téléprocédures
INDICATEUR	Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières
<b>OBJECTIF</b>	<b>Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines</b>
INDICATEUR	Efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
<b>OBJECTIF</b>	<b>Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service</b>
INDICATEUR	Efficacité de la fonction immobilière
INDICATEUR	Efficacité de la fonction achat
INDICATEUR	Efficacité de la fonction informatique

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le sous-indicateur « taux de dématérialisation des exploitations aquacoles » (indicateur 1.2 « taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières ») étant déjà optimal (100 %), il est supprimé et ne sera plus suivi dans les documents budgétaires.

De même, l'indicateur 2.2 « Taux d'adéquation missions/moyens » en services déconcentrés a été supprimé. En effet, la cible de 0,8, optimale pour cet indicateur, est atteinte depuis plusieurs années. Cet indicateur ne sera donc plus suivi non plus dans les documents budgétaires. Ainsi, l'indicateur 2.3 « Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 » devient l'indicateur 2.2.

### OBJECTIF

Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

Le ministère poursuit activement sa démarche de dématérialisation des procédures, en particulier celles les plus utilisées par les usagers, accessibles aisément via le portail ministériel Mes-démarches. Ce site renforce la visibilité des actions menées par le ministère à l'intention de ses usagers et engage collectivement l'ensemble des services et partenaires du ministère dans une démarche d'amélioration et de simplification du service public.

L'effort de dématérialisation concerne également les données statistiques. L'objectif de dématérialisation complète des enquêtes à destination des entreprises agroalimentaires a été atteint. Il est désormais étendu aux exploitations agricoles et forestières et reprend également les enquêtes statistiques régulières du secteur aquacole. Cet effort sera notamment concentré sur la préparation du recensement agricole 2020 dont l'objectif est de dématérialiser et de pré-saisir le « cœur » du questionnaire qui concernera 85 % des exploitations.

### INDICATEUR

Taux d'utilisation des téléprocédures

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'utilisation des téléprocédures	%	96,4	96	75	73,4	78,4	78
Nombre total de personnes ayant utilisé une téléprocédure	Nb	750 934	800 830	1 040 140	975 178	1 073 545	1 383 100

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Les données sont issues de l'enquête annuelle auprès des maîtres d'ouvrage assistés de leurs maîtres d'œuvre.

Mode de calcul : L'unité de compte est le formulaire électronique rempli jusqu'au stade de la validation (site web) ou l'unité logique d'information échangée. L'indicateur rapporte le nombre de dossiers traités à la suite d'une téléprocédure au nombre total des dossiers traités. Sont prises en compte les procédures qui font l'objet d'une informatisation permettant aux usagers d'effectuer leur démarche à distance dans un environnement sécurisé. La notion d'utilisateur s'entend ici comme usager externe du ministère.

Ce premier indicateur est composite puisqu'il mesure l'utilisation des différentes téléprocédures mises en place par le ministère :

- à destination des agriculteurs, TélécALAM, outil des télédéclarations des demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles, TéléPAC, solution de télédéclaration des demandes d'aides au titre de la politique agricole commune et Déma TIC pour le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation (TIC / TICGN) ;
- des vétérinaires sanitaires (TeleVSB et TeleFCO, outils de télédéclaration des demandes d'indemnisation respectivement des visites sanitaires bovines et des actes de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine) ;
- des apiculteurs (TeleRUCHERS, télédéclaration des emplacements des ruches) ;
- COLEOR (collecte des essais officiellement reconnus avant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques) ;

- inscription au concours de recrutement de l'enseignement agricole et hors enseignement ;
- inscription aux examens de l'enseignement agricole (lycéens et candidats libres).

La moyenne des taux individuels d'utilisation des procédures est utilisée pour éviter l'effet induit par l'hétérogénéité des volumes correspondant aux différentes procédures.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

### Plusieurs téléprocédures sont en cours d'ouverture ou d'élargissement :

- **Téléinscription** : l'inscription administrative des élèves des établissements techniques agricoles, déjà utilisée par les établissements eux-mêmes, devrait être ouverte aux usagers concernés à la rentrée 2019 si les dernières difficultés techniques sont levées. Dans le cas contraire, l'ouverture de ce dispositif est prévue à la rentrée 2020.

- **Logics** : l'utilisation de l'outil dédié au contrôle des structures se poursuit mais reste assez faible du fait de la complexité de la procédure (y compris hors dématérialisation), et malgré son déploiement sur l'ensemble du territoire (à l'exception de l'ancienne région Rhône-Alpes). Le bilan d'appropriation par les usagers et services attendu en 2019 permettra de déterminer si la téléprocédure peut être rendue obligatoire courant 2020 ou 2021.

- **Expadon 2** : l'outil comporte deux modules, un relatif aux agréments, déjà opérationnel pour toutes les demandes d'agrément, l'autre en cours de développement pour les demandes de certificat export. Les travaux se poursuivent activement et 267 modèles de certificats parmi les plus utilisés devraient être accessibles via l'outil au deuxième semestre 2019. L'essentiel des 1200 modèles sera progressivement intégré en 2020.

Cette téléprocédure concerne environ 385 000 demandes par an.

- **Dematic** : la demande de remboursement en ligne de la taxe intérieure sur le carburant et le gaz naturel pour les professions agricoles est obligatoire sur tout le territoire à compter de 300 €.

- **Telepac** : en 2019, la télédéclaration des demandes d'aides animales devient obligatoire pour les 5 départements ultramarins : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte. Ainsi, le formulaire papier est définitivement supprimé. Néanmoins cette modification n'impacte pas le taux d'usage des téléprocédures, car les demandes d'aide ultramarines ne représentent qu'1 % du total des demandes d'aides animales et une majorité d'entre elles étaient déjà télédéclarées.

Pour rappel, les aides de la politique agricole commune s'inscrivent dans une programmation de sept années. La programmation en cours s'achèvera en 2020. La programmation suivante portera sur les années 2021 à 2027. Les prévisions de procédures pour 2021 et 2022 étant fondées sur la programmation 2014-2020, elles sont susceptibles d'évoluer au regard de la future réglementation.

- **La déclaration des visites sanitaires** par les vétérinaires est élargie aux visites de la filière équine en 2019 et pourrait connaître des évolutions de périmètre dans les prochaines années,

- Téléprocédure **Arpent examen** : l'inscription des candidats isolés par cette téléprocédure n'est pas obligatoire. De ce fait, une augmentation marquée du nombre de dossiers reçus par cette voie est peu probable. Cependant, une communication plus efficace doit permettre une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs dans les années à venir. Par ailleurs, au regard de la baisse générale du nombre de candidats, le nombre de dossiers attendus a été révisé.

## INDICATEUR

### Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Entreprises agroalimentaires	%			98	98	98	100

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Exploitations agricoles et forestières	%			30	25	40	40

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Les données de l'année n sont relatives à la campagne d'enquêtes de l'année n. Pour les enquêtes infra-annuelles, les données collectées portent sur l'année n et pour les enquêtes annuelles sur l'année n-1.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises (ou exploitations) auxquelles la télédéclaration est proposée / nombre d'entreprises (ou exploitations) interrogées dans les enquêtes statistiques.

Ce sous-indicateur mesure la proportion d'entreprises répondant aux enquêtes statistiques sur l'agroalimentaire auxquelles une télédéclaration est proposée. Depuis le PAP 2019, le sous indicateur est élargi au périmètre des exploitations agricoles et forestières.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

L'indicateur vise à mesurer les avancées de la dématérialisation des enquêtes statistiques relevant du périmètre ministériel (SSM agriculture). La mesure ne porte que sur les enquêtes régulières (et exclut les enquêtes aperiodiques).

L'enjeu sur le secteur agricole est la préparation du prochain recensement agricole (RA) dont la collecte des données auprès des exploitants agricoles, d'octobre 2020 à mars 2021, sera, sur une partie du champ, réalisée par internet. Cette dématérialisation portera sur environ 330 000 exploitations agricoles. S'agissant d'une enquête non périodique, elle n'entre pas dans le calcul de l'indicateur. Cependant, il s'agira de la première collecte dématérialisée auprès de cette population et les enseignements qui en seront tirés permettront de poursuivre l'effort de dématérialisation sur les enquêtes périodiques (« cheptel » et « terres labourables »).

Concernant le secteur forestier, l'enquête est dématérialisée, les efforts portent désormais sur la simplification du questionnaire pour accroître le taux de réponse des enquêtés par internet et réduire l'assistance nécessaire à la réponse.

Pour ce qui est des industriels enquêtés (IAA), la dématérialisation des enquêtes est achevée. L'enjeu pour les prochaines années porte sur l'organisation de la collecte désormais dématérialisée.

**OBJECTIF**

**Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines**

Dans un contexte d'évolution des missions et de l'organisation des structures, la gestion des ressources humaines vise à s'assurer que les missions prioritaires, fixées notamment par la directive nationale d'orientations, sont bien identifiées et mises en œuvre par les services pour répondre aux besoins présents et futurs des partenaires et usagers du ministère.

Par ailleurs, s'agissant des personnels gérants, les efforts importants sont maintenus pour permettre la mise à disposition d'un outil de gestion des ressources humaines performant et de définir une politique de mise en qualité des données. Des fonctionnalités permettront également un suivi facilité et fiable des personnes en situation de handicap.

**INDICATEUR****Efficienc e de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio "gérants / gérés"	%	2,10	1,94	2,00	1,94	1,95	2,20
Effectifs gérés	Nb	32 349	32014	32 167	31 874	31 744	30 769

**Précisions méthodologiques**

Source des données : les données sont issues du système d'information RH du ministère et du plan d'activité des fonctions support pour le numérateur du ratio d'efficience ; elles sont issues du SIRH et de l'infocentre paie pour les effectifs gérés.

Mode de calcul : l'indicateur mesure en pourcentage le nombre d'agents remplissant l'une des quatre grandes fonctions RH (gestion RH, formation, suivi des conditions de travail et pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences) rapporté à l'effectif géré (personnels permanents et vacataires).

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

L'efficience de la gestion des ressources humaines est un objectif porté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. La cible fixée de 2,2 est en adéquation avec la cible définie en interministériel.

Le ministère poursuit, en administration centrale, ses efforts de sécurisation de la chaîne paie. Notamment, avec la décision prise en 2017 de basculer son système d'information des ressources humaines (AGORHA) vers la solution interministérielle RenoiRh à l'horizon septembre 2019. RenoiRh s'inscrit dans une démarche interministérielle de modernisation de la chaîne RH-Paye de l'État par l'harmonisation et la simplification des procédures de gestion et l'optimisation des processus RH. Cette solution permettra de simplifier le quotidien des utilisateurs via une interface simple et interactive, des référentiels garantissant le respect des règles de gestion et du droit, mais elle ne permettra pas de générer une économie de moyens au vu du ratio gérant/gérés du MAA.

Le ministère veillera également à maintenir une gestion de proximité adaptée à un accompagnement de qualité des agents.

**INDICATEUR****Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,83	5,09	5,15	5,22	5,30	6

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Le MAA mène, depuis plusieurs années, une politique d'insertion et de maintien dans l'emploi de ses agents. Cette politique volontariste, déclinée dans les différents plans d'actions triennaux, n'étant pas assez connue des agents, une campagne de communication, axée sur la compétence des agents, a débuté en 2018. Elle a contribué au changement du regard porté sur le handicap.

Le taux global d'emploi légal du ministère a progressé d'un quart de point, passant de 4,83 % à 5,22 %.

Avec des taux directs respectivement de 6,6 % et de 7,7 %, les programmes 215 et 206 ont dépassé la cible des 6 %.



**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Seuls les programmes de l'enseignement agricole sont en-deçà (5,2 % pour le programme 142 et 3,6 % pour le programme 143).

La difficulté à atteindre l'objectif légal de 6 % pour le MAA est essentiellement liée au secteur de l'enseignement technique agricole (programme 143). Cette difficulté est d'ailleurs partagée par le ministère de l'éducation nationale.

Le plan Handi-Cap 2017-2019 a programmé la mise en place de nouvelles procédures associées à un programme de communication dont les effets positifs commencent à porter leurs fruits.

**OBJECTIF**

Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

La politique achat et les fonctions immobilière et informatique répondent à une triple exigence :

- assurer aux agents de l'État un cadre de travail fonctionnel, dans des conditions qui garantissent leur performance, l'innovation et la préservation de la valeur ;
- maîtriser les dépenses ;
- suivre les orientations de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), du service des achats de l'État (SAE) et de la direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication (DISIC).

**INDICATEUR**

Efficiences de la fonction immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	13,53	13,41	13,54	13,49	13,60	12
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	11,5	15,18		16,44	16,76	
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	16,06	4,41		57,62	125,74	
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	2,37	1,39	1	0	0	5-10
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	2,61	1,78	1	7,69	7,69	5-10

**Précisions méthodologiques****Ratio SUN (surface utile nette) / poste de travail**

Source des données : MAA - Bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul : les ratios SUN (Surface Utile Nette) / poste de travail, ratios entretien courant / SUB et entretien lourd / SUB prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA ; ils reprennent la définition de France Domaine.

**Grands projets immobiliers**

Les projets immobiliers suivis (sites de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal) s'inscrivent dans le cadre du nouveau schéma d'implantation de l'administration centrale du MAA validé le 27 juin 2014 par le Secrétaire d'État chargé du budget.

Source des données : MAA - Sous-direction de la logistique et du patrimoine

Mode de calcul : Les définitions sont conformes au guide de la performance relatif à la préparation du PAP- volet performance.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés par rapport à la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

Le budget prévu initialement inclut toutes les dépenses prévisionnelles liées au projet immobilier y compris les révisions de prix et les aléas. Il est calculé par le maître d'ouvrage et mentionné dans le programme de l'opération (documents contractuel sur la base duquel le maître d'œuvre est recruté et/ou dans des documents internes rédigés par le maître d'ouvrage).

Le budget réactualisé inclut le coût de réalisation, les travaux supplémentaires effectués et les révisions de prix. Il correspond au montant des AE imputées sur une tranche fonctionnelle.

La durée réactualisée peut concerner la phase études et/ou la phase de travaux.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

### Concernant le ratio sun/postes de travail :

L'indicateur tend à augmenter entre 2019 et 2020 du fait de la baisse des effectifs et des surfaces constantes. L'augmentation de l'indicateur est tempérée par les efforts de densification induits par les travaux sur le site de Varenne. La réduction des effectifs entre 2019 et 2022 permet de libérer certaines surfaces. Ainsi, les effectifs sont redéployés et densifiés sur les sites conservés.

### Concernant le ratio entretien lourd/SUB :

L'application du schéma directeur du MAA s'étale sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation continue des fonds des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd dont le pic de réalisation des travaux se situe en 2020. Le ratio entretien lourd / SUB traduit cet effort.

### Concernant le taux d'écart budgétaire :

L'opération de réhabilitation des bâtiments du site Varenne, dont le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juillet 2017, se poursuit.

Les travaux du bâtiment D ont démarré au premier trimestre 2019 pour une durée d'un an.

L'opération de rénovation du bâtiment E est en phase étude. Il a été décidé la création de 995 m<sup>2</sup> supplémentaires par la réalisation de deux surélévations (R+5 et R+1). L'enveloppe des travaux a, de ce fait, été augmentée de 1,5 M€ et atteint ainsi 17 M€. Cette évolution explique l'augmentation sensible du taux d'écart budgétaire agrégé en 2019 et 2020.

## INDICATEUR

### Efficiencia de la función de compra

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Gains relatifs aux actions achat	M€	1,4	1,35	1,5	1,4	1,1	2
Taux de performance achat	%		10,56	7,5	1,16	1	1,5

### Précisions méthodologiques

#### Gain relatifs aux achats

Source des données : le montant des gains « achats » est extrait du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ». Ces gains sont saisis par le bureau de la commande publique et des achats et font l'objet d'un suivi par la DAE.

Mode de calcul : les économies d'achats sont générées au moyen des procédures d'achat et « actions de progrès » mises en œuvre en interministériel par la Direction des Achats de l'État (DAE) comme au niveau du ministère par les chargés de procédure du Bureau de la commande publique et des achats (BCPA).

Ces économies d'achats sont mesurées à partir d'une méthode interministérielle de calcul des gains.

Cette méthode, validée par le Comité des achats de l'État en juillet 2009, est fondée sur la comparaison entre :

- des prix ou des « situations » de référence ;
- des prix nouveaux ou une situation nouvelle.

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume annuel.

Cette économie d'achat est dite « base 12 mois » car elle n'est comptabilisée qu'une seule fois l'année de notification du marché.

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### Taux de performance achat

Source des données : les données sont extraites du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ».

Mode de calcul : Il met en perspective les gains « achats » au regard du périmètre de dépenses prévues pour l'ensemble des marchés et non pas pour les seuls marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat comme c'était le cas dans le PAP 2019.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La cible de gains achats 2019 a été déterminée à la suite des travaux de programmation pluriannuelle des marchés 2019 - 2022 avec les différents pouvoirs adjudicateurs. Pour 2019, les données consolidées ont permis de recenser 85 projets d'achats. Chaque projet a fait l'objet d'une étude de gains potentiels.

L'ensemble des gains a été estimé à environ 1 500 000 € desquels il faut déduire les 100 000 € de gains issus des marchés interministériels qui reviennent à présent aux entités porteuses du support contractuel. Les gains attendus par le ministère sont donc d'environ 1 400 000 €. Cette hypothèse de gains reste relativement fragile car elle repose essentiellement sur une opération de travaux pour laquelle plus de 900 000 € de gains sont attendus.

On observe que le taux de performance a fortement évolué à la baisse entre 2018 et 2019. En effet, ce taux passe de plus de 10 % à 1,16 %. Cette évolution est due à une modification dans le calcul de l'assiette.

Le ministère ne calculant pas les économies achats pour l'ensemble de ses marchés, il avait été choisi en 2018 de ne prendre en compte que « les dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat ». Il paraît toutefois plus juste de prendre en compte « l'ensemble des dépenses prévisionnelles envisagées sur année » pour calculer le taux de performance. L'assiette achat étant plus large mais les gains similaires, le taux de performance se trouve donc automatiquement réduit. Ainsi, la cible 2020 a été revue à la baisse.

### INDICATEUR

#### Efficiences de la fonction informatique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	ND	1412	1 442	1419	1507	1429
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	ND	2990	2 230	2219	2193	2193
Taux d'écart calendaire agrégé des projets informatiques	%	21,89	17,98	17	17	17	15
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets informatiques	%	29,10	13,32	20	20	20	25

#### Précisions méthodologiques

Ratio d'efficacité bureautique et nombre de postes bureautiques : le périmètre est centré sur l'administration centrale.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les budgets sont alignés sur les critères d'évaluation définis par la DINSIC. Ils prennent en compte les coûts initiaux (dont le T2) auxquels sont ajoutées deux années de maintenance (source : arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État).

En 2019, changement de périmètre.

Deux projets du TOP 50 mis en service sur les 4 de 2018 (Mise en service de Sirena Cycle 1 et de Resyral cycle 1) et ajout du projet RenoiRH.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de démarrage du projet.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés à date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

#### Ratio d'efficacité bureautique :

La maîtrise des dépenses bureautiques constitue un objectif de la stratégie du ministère en matière de systèmes d'information. Elle s'appuie sur la création d'architectures centralisées, assurant une diminution des coûts d'acquisition et de maintenance des solutions techniques ainsi que sur une politique d'achats favorisant le recours à des marchés publics interministériels permettant au ministère de bénéficier de l'impact de la globalisation des commandes sur le prix des fournitures et des services. Elle est fondée enfin sur la professionnalisation continue des équipes en charge de la fonction bureautique pour garantir l'efficacité de leurs activités.

Ce ratio est en légère augmentation par rapport à 2019 en prévision et en cible 2020 en raison de la mise en œuvre du plan de transformation numérique du MAA.

### **Grands projets informatiques :**

#### Expadon2

L'année 2018 a été marquée par un fort ralentissement du programme au 1er semestre. L'année 2019 est consacrée à la réalisation du module certificat qui constitue le cœur du projet.

#### Oshimae

La sécurisation du programme passe par une comitologie et une organisation du programme partagées par les acteurs et validées avec la DINSIC. Le pilotage du programme est optimal à ce stade.

#### RenoiRH :

Le programme retenu a été le suivant : bascule de la gestion administrative et de la préliquidation de la paye en juillet 2019, ouverture progressive du portail agents et mise en œuvre progressive de la dématérialisation à partir de l'automne 2019, bascule de la gestion de la mobilité et de la formation continue mi-2020.

Le budget est stabilisé et le planning tenu.

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Moyens de l'administration centrale	176 405 717	18 938 832	0	1 100 000	<b>196 444 549</b>	400 000
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 649 427	10 151 664	1 000 000	0	<b>23 801 091</b>	3 500 000
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	318 621 019	7 815 156	0	0	<b>326 436 175</b>	1 500 000
04 – Moyens communs	36 428 509	21 751 142	9 000 000	450 000	<b>67 629 651</b>	50 000
<b>Total</b>	<b>544 104 672</b>	<b>58 656 794</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>614 311 466</b>	<b>5 450 000</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Moyens de l'administration centrale	176 405 717	23 403 610	0	1 100 000	<b>200 909 327</b>	400 000
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 649 427	10 151 664	1 000 000	0	<b>23 801 091</b>	3 500 000
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	318 621 019	7 815 156	0	0	<b>326 436 175</b>	1 500 000
04 – Moyens communs	36 428 509	21 205 864	10 150 000	450 000	<b>68 234 373</b>	50 000
<b>Total</b>	<b>544 104 672</b>	<b>62 576 294</b>	<b>11 150 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>619 380 966</b>	<b>5 450 000</b>

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Moyens de l'administration centrale	168 165 862	16 690 013	0	1 150 000	<b>186 005 875</b>	420 000
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 179 340	5 021 664	600 000	0	<b>17 801 004</b>	1 900 000
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 488 886	10 917 539	0	0	<b>346 406 425</b>	1 500 000
04 – Moyens communs	39 740 155	22 895 708	4 431 951	450 000	<b>67 517 814</b>	976 000
<b>Total</b>	<b>555 574 243</b>	<b>55 524 924</b>	<b>5 031 951</b>	<b>1 600 000</b>	<b>617 731 118</b>	<b>4 796 000</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Moyens de l'administration centrale	168 165 862	23 053 161	0	1 150 000	<b>192 369 023</b>	420 000
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 179 340	5 021 664	600 000	0	<b>17 801 004</b>	1 900 000
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 488 886	10 917 539	0	0	<b>346 406 425</b>	1 500 000
04 – Moyens communs	39 740 155	23 638 806	5 050 054	450 000	<b>68 879 015</b>	976 000
<b>Total</b>	<b>555 574 243</b>	<b>62 631 170</b>	<b>5 650 054</b>	<b>1 600 000</b>	<b>625 455 467</b>	<b>4 796 000</b>

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	555 574 243	544 104 672	0	555 574 243	544 104 672	0
Rémunérations d'activité	343 180 495	339 730 591	0	343 180 495	339 730 591	0
Cotisations et contributions sociales	205 378 328	197 070 022	0	205 378 328	197 070 022	0
Prestations sociales et allocations diverses	7 015 420	7 304 059	0	7 015 420	7 304 059	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	55 524 924	58 656 794	5 450 000	62 631 170	62 576 294	5 450 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	54 174 269	57 264 334	5 450 000	61 280 515	61 183 834	5 450 000
Subventions pour charges de service public	1 350 655	1 392 460	0	1 350 655	1 392 460	0
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	5 031 951	10 000 000	0	5 650 054	11 150 000	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 031 951	10 000 000	0	5 650 054	11 150 000	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	1 600 000	1 550 000	0	1 600 000	1 550 000	0
Transferts aux ménages	1 150 000	1 100 000	0	1 150 000	1 100 000	0
Transferts aux collectivités territoriales	450 000	450 000	0	450 000	450 000	0
<b>Total</b>	<b>617 731 118</b>	<b>614 311 466</b>	<b>5 450 000</b>	<b>625 455 467</b>	<b>619 380 966</b>	<b>5 450 000</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Moyens de l'administration centrale	176 405 717	20 038 832	196 444 549	176 405 717	24 503 610	200 909 327
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 649 427	11 151 664	23 801 091	12 649 427	11 151 664	23 801 091
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	318 621 019	7 815 156	326 436 175	318 621 019	7 815 156	326 436 175
04 – Moyens communs	36 428 509	31 201 142	67 629 651	36 428 509	31 805 864	68 234 373
<b>Total</b>	<b>544 104 672</b>	<b>70 206 794</b>	<b>614 311 466</b>	<b>544 104 672</b>	<b>75 276 294</b>	<b>619 380 966</b>

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-6 473 839	-3 046 351	-9 520 190	-2 710 000	-2 710 000	-12 230 190	-12 230 190
De la DGPE (Service compétitivité et performance) vers l'INAO	► 149	-42 743	-18 319	-61 062			-61 062	-61 062
Transferts SG communs	► 354	-6 228 811	-2 928 063	-9 156 874			-9 156 874	-9 156 874
Extension des services facturiers - Ministère de l'Agriculture	► 156	-202 285	-99 969	-302 254			-302 254	-302 254
Extension des crédits de fonctionnement du programme 333 aux territoires ultra-marins	► 354				-2 710 000	-2 710 000	-2 710 000	-2 710 000

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-202	
Transfert des apprentis pour basification sur programmes employeurs	► 142	-14	



## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transfert des apprentis pour inscription en base sur le programme employeur	► 143	-17	
De la DGPE (Service compétitivité et performance) vers l'INAO	► 149	-1	
Transfert des apprentis pour inscription en base sur les programmes employeurs	► 206	-10	
Transferts SG communs	► 354	- 155	
Extension des services facturiers - Ministère de l'Agriculture	► 156	-5	

Concernant les mesures de transfert HT2, dans le cadre de l'extension des crédits de fonctionnement du programme 333 aux territoires ultra-marins, un transfert de 2,71 M€ est effectué en AE et en CP de l'action 3 "Moyens des services déconcentrés" du programme 215 vers le programme 354 résultant de la fusion des programmes 333 et 307.

Les mesures de transfert T2 comprennent :

- un transfert de 9 156 874 € en AE et en CP, dont 6 228 811 € hors CAS Pensions, et de -155 ETPT vers le programme 354, dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs au niveau départemental ;
- un transfert de 302 254 € en AE et en CP, dont 202 285 € hors CAS Pensions, et de -5 ETPT vers le programme 156, au titre de la mise en place des services facturiers (SFACT) ;
- un transfert de 61 062 € en AE et en CP, dont 42 743 € hors CAS Pensions, et de -1 ETPT depuis le Service compétitivité et performance à la DGPE vers les opérateurs du programme 149 ;
- un transfert de -41 ETPT d'apprentis vers les programmes 142 (-14 ETPT), 143 (-17 ETPT) et 206 (-10 ETPT) du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation au titre de leur inscription en base sur les programmes employeurs.

## MESURES DE PÉRIMÈTRE

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020	Plafond demandé pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
A administratifs	1 158	0	-27	0	-1	0	-1	1 130
A techniques	1 749	0	0	0	-18	-5	-13	1 731
B et C administratifs	2 305	0	-121	0	-72	-30	-42	2 112
B et C techniques	1 934	0	-54	-50	-39	-17	-22	1 791
Enseignants	108	0	0	0	0	-2	+2	108
<b>Total</b>	<b>7 254</b>	<b>0</b>	<b>-202</b>	<b>-50</b>	<b>-130</b>	<b>-54</b>	<b>-76</b>	<b>6 872</b>

Le plafond d'emplois du programme 215 est fixé à 6 872 ETPT contre 7 254 ETPT en 2019, soit une baisse de -382 ETPT qui découle :

- de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 (-54 ETPT) ;
- de l'impact du schéma d'emplois 2020 (-76 ETPT) ;
- des transferts sortants (-202 ETPT) ;
- de corrections techniques pour -50 ETPT en raison de la diminution des moyens complémentaires nécessaires au traitement des aides de la pac.

### Plafond d'emplois du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Pour 2020, le plafond d'emplois du ministère de l'agriculture et de l'alimentation est fixé à 29 799 ETPT, soit une diminution de - 298 ETPT par rapport à 2019.

Cette évolution résulte du solde des corrections techniques pour -40 ETPT (dont - 50 ETPT au titre de la diminution des moyens complémentaires nécessaires au traitement des aides de la PAC et +10 ETPT d'apprentis), du solde des transferts pour - 374 ETPT ainsi que de l'impact des schémas d'emplois pour 2020 pour +116 ETPT. A périmètre constant, le plafond d'emplois ministériel aurait été de 30 213 ETPT.

Ce plafond est réparti entre quatre programmes :

- le programme "142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles" relevant de la mission "Recherche et enseignement supérieur" : 2 801 ETPT (dont +14 ETPT de transfert entrant) ;
- le programme "143 - Enseignement technique agricole" relevant de la mission "Enseignement scolaire" : 15 334 ETPT (dont -54 ETPT liés aux schémas d'emplois 2019 et 2020, +17 ETPT de transfert entrant et + 10 ETPT d'apprentis) ;
- le programme "206 - Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation" : 4 792 ETPT (dont + 300 ETPT de schémas d'emplois 2019 et 2020 , liés au Brexit, et - 203 ETPT de transfert sortant) ;
- et le programme "215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" : 6 872 ETPT (dont - 130 ETPT de schémas d'emplois 2019 et 2020, - 202 ETPT de transfert sortant et -50 ETPT liés aux corrections techniques).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
A administratifs	100	30	6,90	99	0	7,00	-1,00
A techniques	250	50	7,10	232	0	7,30	-18,00
B et C administratifs	200	120	6,50	127	0	6,70	-73,00
B et C techniques	150	60	7,00	112	0	7,30	-38,00
Enseignants	13	5	6,40	13	0	5,00	0,00
<b>Total</b>	<b>713</b>	<b>265</b>	<b>6,87</b>	<b>583</b>	<b>0</b>	<b>7,07</b>	<b>- 130,00</b>

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit un schéma d'emplois de -130 ETP sur le programme 215.

### HYPOTHESES DE SORTIES

713 sorties sont prévues, dont 265 au titre des prévisions de départs en retraite. Les autres mouvements correspondent à des mobilités, des fins de contrat ou des départs en détachement, en disponibilité, en congés parental, en congés de longue durée, etc.

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**HYPOTHESES D'ENTREES**

Le nombre de primo recrutements ne peut être déterminé a priori. Il sera ajusté en cours d'exécution en fonction, d'une part, de la réalisation des sorties et, d'autre part, des volumes des autres types d'entrées (détachements et positions normales d'activité entrants, retours de congés, de disponibilité, etc.).

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES****RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	(en ETPT)	
	LFI 2019	PLF 2020
Administration centrale	1 963	1 930
Services régionaux	1 432	1 387
Opérateurs	45	45
Services à l'étranger	72	72
Services départementaux	3 354	3 106
Autres	388	332
<b>Total</b>	<b>7 254</b>	<b>6 872</b>

La catégorie "Services régionaux" regroupe les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF).

La catégorie "Services départementaux" regroupe les directions départementales des territoires (DDT/DDTM), les directions territorialement compétentes dans les Outre-mer et les moyens d'ajustement. Les transferts, avec notamment la création des secrétariats généraux communs des DDI, expliquent majoritairement la baisse des emplois prévue entre 2019 et 2020.

La catégorie "Opérateurs" comprend 45 ETPT affectés à l'INFOMA.

La catégorie "Autres" comprend les agents mis à disposition ainsi que les élèves et stagiaires en école et les apprentis. Les transferts expliquent pour une large part la baisse des emplois prévue entre 2019 et 2020.

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 – Moyens de l'administration centrale	1 890
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	94
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	4 439
04 – Moyens communs	449
<b>Total</b>	<b>6 872</b>

L'action 01 concerne l'administration centrale : le secrétariat général, le bureau du cabinet, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), le contrôle budgétaire et comptable ministériel, les services des hauts-fonctionnaires, la brigade nationale d'enquête vétérinaire, la direction générale de l'alimentation, la direction générale de l'enseignement et de la recherche, la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

L'action 02 comprend les personnels de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) affectés dans les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Un peu moins de la moitié de ces agents est affectée en administration centrale, l'autre partie étant affectée dans les services déconcentrés.

L'action 03 regroupe les personnels affectés dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (à l'exception de ceux rémunérés sur le programme 206), les directions départementales des territoires et les directions territorialement compétentes dans les Outre-mer.

L'action 04 regroupe les personnels des services à l'étranger, les agents mis à disposition par le ministère (autres ministères, organismes d'utilité publique, etc.), les élèves et stagiaires en école ou en centre de formation et les apprentis.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 27

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont retracés, au niveau ministériel, au sein de la partie "Objectifs et indicateurs de performance" du projet annuel de performance.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2019	PLF 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>343 180 495</b>	<b>339 730 591</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>205 378 328</b>	<b>197 070 022</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	155 679 071	148 815 821
- Civils (y.c. ATJ)	154 495	147 626
	855	415
- Militaires	770 000	770 000
- Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	413 216	419 406
- Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	49 699 257	48 254 201
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>7 015 420</b>	<b>7 304 059</b>
<b>Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)</b>	<b>555 574 243</b>	<b>544 104 672</b>
<b>Total Titre 2 (hors Cas pensions)</b>	<b>399 895 172</b>	<b>395 288 851</b>
FDC et ADP prévus en T2		

Il est prévu un versement d'allocations d'aide au retour à l'emploi à hauteur de 4 M€ pour 1 224 bénéficiaires.

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)	
<b>Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions</b>	
<b>Socle Exécution 2019 retraitée</b>	<b>388,93</b>
Prévision Exécution 2019 hors CAS Pensions	400,03
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019-2020	-6,47
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,63
- GIPA	-
	0,0
	4
- Indemnisation des jours de CET	-
	1,5
	8
- Mesures de restructurations	-
	0,7
	4
- Autres	-
	2,2
	7
<b>Impact du schéma d'emploi</b>	<b>-3,36</b>
EAP schéma d'emplois 2019	-0,38
Schéma d'emplois 2020	-2,98
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>2,05</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,13</b>
Rebasage de la GIPA	0,13
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>2,29</b>
GVT positif	5,84
GVT négatif	-3,56
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>6,01</b>
Indemnisation des jours de CET	1,70
Mesures de restructurations	0,60
Autres	3,71
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,75</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,73
Autres	-0,02
<b>Total</b>	<b>395,29</b>

Les dépenses de personnel du programme 215 sont fixées pour le PLF 2020 à 395,3 M€ (hors contribution au CAS Pensions) contre 399,9 M€ inscrits en LFI 2019, soit une évolution de - 1,2% par rapport à la LFI 2019.

La ligne "Autres" de la rubrique "Débasage de dépenses au profil atypique" comprend les moyens complémentaires alloués en 2019 pour le traitement des aides de la PAC et les rétablissements de crédits.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) positif est estimé à 5,8 M€ (soit +1,5%). L'économie générée par l'écart entre le coût des départs et le coût des arrivées (GVT négatif) est évaluée à -3,6 M€ (soit -0,9%).

La ligne "Autres" de la rubrique "Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA" comprend principalement les moyens complémentaires alloués en 2020 pour le traitement des aides de la PAC et pour la mise en oeuvre du recensement agricole ainsi que les rétablissements de crédits.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
A administratifs	60 821	73 619	65 172	52 995	63 312	56 205
A techniques	63 624	77 695	70 660	56 735	69 007	63 349
B et C administratifs	32 546	40 522	36 464	28 147	35 470	31 577
B et C techniques	36 249	43 512	39 637	31 898	38 270	34 973
Enseignants	52 165	61 832	63 362	45 658	54 164	55 398

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Effets extension année pleine	0					137 401	274 802
<i>Plan de requalification de B en A</i>	39	B		07-2019	6	100 758	201 516
<i>Plan de requalification de C en B</i>	54	C		07-2019	6	27 324	54 648
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	26	A		07-2019	6	9 319	18 638
Mesures statutaires	0					957 453	1 094 854
<i>Plan de requalification de B en A</i>	39	B		07-2020	6	100 758	201 516
<i>Plan de requalification de C en B</i>	54	C		07-2020	6	27 324	54 648
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	620	B et C		01-2020	12	8 980	8 980
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	1 404	A (hors enseignants)		01-2020	12	748 578	748 578
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	82	Enseignants		01-2020	12	50 652	50 652
<i>Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	26	A		07-2020	6	9 319	18 638
<i>Revalorisation indiciaire du statut unique</i>	10	B et C		01-2020	12	11 842	11 842
Mesures indemnitaires	0					951 952	951 952
<i>RIFSEEP : réexamen IFSE</i>	5 315	Toutes catégories		01-2020	12	951 952	951 952
<b>Total</b>						<b>2 046 806</b>	<b>2 321 608</b>

Les mesures catégorielles 2020 s'inscrivent – pour une large part – dans le cadre de la mise en œuvre du protocole dit « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), qui induit une réforme de la politique de rémunération de la fonction publique par une restructuration des grilles indiciaires de tous les corps entre 2017 et 2021. L'impact pour le programme 215 est estimé en 2020 à 0,83 M€ (hors contribution au « CAS Pensions »).

Concernant les autres mesures catégorielles, elles correspondent d'une part à des orientations interministérielles (clause de réexamen de l'IFSE dans le cadre du RIFSEEP) et d'autre part à des orientations ministérielles communes pour l'ensemble des programmes portant des dépenses de personnel (programmes 142, 143, 206 et 215) avec notamment l'accompagnement des parcours professionnels via deux plans de requalification (catégorie C vers catégorie B et catégorie B vers catégorie A). En 2020, elles représentent, pour le programme 215, une dépense de 1,22 M€.

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2**

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration collective		2 700 000		2 700 000
Logement, prêt immobilier		100 000		100 000
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies		696 050		696 050
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)		3 186 465		3 186 465
Santé (soins et prévention)		1 080 000		1 080 000
Autres		144 182		144 182
<b>Total</b>		<b>7 906 697</b>		<b>7 906 697</b>

Les chiffres présentés ci-dessus s'entendent pour les agents relevant des programmes 215, 142 et 143.

L'action sociale ministérielle vise à :

- améliorer les conditions de travail des personnels et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations et organismes qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence ou les plus difficiles.

**COÛTS SYNTHÉTIQUES****INDICATEURS IMMOBILIERS****RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE**

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

A l'attention de la DB : La DINSIC a été saisie par notre sous-direction en charge des dépenses informatiques concernant la partie "gain des grands projets informatiques". En effet, ces informations ne figurent pas (plus ?) dans les fiches grands projets et nous ne disposons pas toujours du MAREVA à jour pour les identifier.

## EXPADON 2

EXPADON 2 est un projet qui vise à permettre la demande en ligne des certificats sanitaires ou phytosanitaires (soit 300 000 certificats par an) nécessaires à l'exportation afin, d'une part, d'en accélérer la délivrance et, d'autre part, de fiabiliser leur conformité avec les exigences des payes-tiers importateurs. L'évaluation du budget a été actualisée en octobre 2016 afin de tenir compte d'une complexité du programme mal estimée initialement.

Année de lancement du projet	2013
Financement	Programme 149 (FAM)
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,80	4,50	1,20	1,20	2,60	3,10	0,60	0,20	4,00	4,20	13,20	13,20
Titre 2	2,31	2,31	0,60	0,60	0,90	0,90	0,20	0,20	0,60	0,60	4,61	4,61
<b>Total</b>	<b>7,11</b>	<b>6,81</b>	<b>1,80</b>	<b>1,80</b>	<b>3,50</b>	<b>4,00</b>	<b>0,80</b>	<b>0,40</b>	<b>4,60</b>	<b>4,80</b>	<b>17,81</b>	<b>17,81</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	8,30	17,81	114,59
Durée totale en mois	37	87	135,14

La réévaluation du coût procède de l'analyse MAREVA réalisée en 2017. Le nouveau montant inclut deux années de fonctionnement de la plateforme Expadon 2.

L'année 2018 a été marquée par un fort ralentissement du programme au 1<sup>er</sup> semestre.

La cible validée à l'été 2019 pour la V2.2 Lot 1 est ambitieuse. De plus, il existe un risque budgétaire et calendaire lié aux projets de refonte SIRIUS et BACUS dans le cadre de l'abandon à partir de 2019 de la base de données nationales des Usagers (BDNU) par le MAA. Une étude d'impact est en cours.

## GAINS DU PROJET

## OSHIMAE

OSHIMAE est un projet de création d'une plate-forme d'hébergement interministérielle proposant des offres de services d'hébergement de baies et d'infrastructures à la demande (Cloud).



**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- la rationalisation de l'offre d'hébergement des deux ministères en dé-commissionnant, à la sortie du projet, les deux salles serveur du site de Bordeaux (MTES) et en investissant dans un centre de données récent – site de Toulouse-Auzeville (MAA) – pour accroître ses capacités physiques d'hébergement et sa sécurité ;
- la réduction de l'empreinte énergétique par la ré-urbanisation et la mise en place de technologies dite de « free chilling » (méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des ordinateurs et la température de l'air extérieur afin d'aider au système de refroidissement à eau) sur le site de Toulouse pour optimiser l'efficacité énergétique du centre de données ;
- la diminution des coûts de maintien en conditions opérationnelles des Systèmes d'Information (SI) par la mise en œuvre d'une offre de service de « Cloud Computing interministériel » qui permettra de réduire les délais de mise à disposition des infrastructures et par le déploiement des applications qui favorisera le développement des méthodes de gestion de projet en mode « agile » ;
- l'élévation du niveau de sécurité par le renforcement de la sécurité physique du centre de données et la standardisation des pratiques d'exploitation. Cette nouvelle offre de service se veut à l'état de l'art en matière de sécurité des SI dès sa mise en service avec une homologation Référentiel Général de Sécurité prononcée de l'infrastructure et des services associés. Dans cette perspective, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) accompagnera les équipes projets aux étapes clés de sa construction ;
- l'augmentation du nombre de bénéficiaires par l'accroissement des capacités des salles et la mise en place d'une offre de service globale claire et compétitive ;
- la contribution active à la démarche d'urbanisation des SI de l'État par la mise en place d'une infrastructure mutualisée de diffusion de données géographiques.

La sécurisation du programme passe par une organisation du programme partagée par les acteurs et validées par la DINSIC. Le pilotage du programme est optimal à ce stade.

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,50	6,00	2,20	5,60	0,80	2,00	7,40	7,70	7,90	7,50	28,80	28,80
Titre 2	1,60	1,60	1,20	1,20	0,24	0,24	3,90	3,90	3,84	3,84	10,78	10,78
<b>Total</b>	<b>12,10</b>	<b>7,60</b>	<b>3,40</b>	<b>6,80</b>	<b>1,04</b>	<b>2,24</b>	<b>11,30</b>	<b>11,60</b>	<b>11,74</b>	<b>11,34</b>	<b>39,58</b>	<b>39,58</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
<b>Coût total en M€</b>	38,60	39,58	2,54
<b>Durée totale en mois</b>	59	62	5,08

Le coût et la durée ont été ajustés conformément aux prévisions du dossier PIA et en prenant bien en compte les deux années de fonctionnement.

La sécurisation du programme passe par une comitologie et une organisation du programme partagées par les acteurs et validées avec la DINSIC. Le pilotage du programme est optimal à ce stade.

**GAINS DU PROJET**

## RESY TAL CYCLE 1

RESY TAL est un projet de refonte du système d'information de la DGAL qui porte dans ses missions l'obligation de s'assurer des conditions sanitaires dans lesquelles les produits animaux et végétaux sont produits et mis sur le marché ou introduits sur le territoire.

Année de lancement du projet	2012
Financement	Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	20,90	19,60	1,00	1,70	0,30	0,30	0,30	0,30	0,00	0,60	22,50	22,50
Titre 2	3,45	3,45	0,65	0,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,10	4,10
<b>Total</b>	<b>24,35</b>	<b>23,05</b>	<b>1,65</b>	<b>2,35</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,60</b>	<b>26,60</b>	<b>26,60</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	20,60	26,60	29,13
Durée totale en mois	84	74	-11,90

Le cycle 1 a été mis en service le 31 décembre 2018.

L'évolution budgétaire est liée, d'une part, à la maintenance plus importante que prévue initialement à la suite de la consolidation des systèmes historiques et, d'autres part, au périmètre de certains projets qui a été étendu.

## GAINS DU PROJET

## SIRENA CYCLE 1

SIRENA est un projet de rénovation des applications de l'enseignement agricole et de la gestion des apprenants qui vise l'interopérabilité avec les systèmes d'information du ministère de l'éducation nationale et des conseils régionaux et la fiabilisation des données et circuits d'alimentation des bases de gestion des apprenants du ministère (examens, bourses, gestion des moyens, suivi des parcours, décrochage scolaire, etc.).

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 143
Zone fonctionnelle principale	Enseignement Agricole

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,00	1,00	0,60	0,60	0,45	0,45	0,25	0,25	0,00	0,00	2,30	2,30
Titre 2	1,55	1,55	0,70	0,70	2,95	2,95	2,70	2,70	0,00	0,00	7,90	7,90
<b>Total</b>	<b>2,55</b>	<b>2,55</b>	<b>1,30</b>	<b>1,30</b>	<b>3,40</b>	<b>3,40</b>	<b>2,95</b>	<b>2,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>

## Évolution du coût et de la durée

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	11,30	10,20	-9,73
Durée totale en mois	48	51	6,25

Le cycle 1 a été mis en service le 31 décembre 2018.

Le ministère a été soumis à des contraintes budgétaires qui ont conduit à une réduction du budget en cours de programme.

## GAINS DU PROJET

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

## Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2015-2020						

## Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**
**ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019**

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
47 308 286	0	76 213 906	82 615 643	45 160 129

**ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR**

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
45 160 129	30 085 335 0	7 894 688	6 047 884	1 132 222
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
70 206 794 5 450 000	45 190 959 5 450 000	23 302 784	1 706 679	6 372
<b>Totaux</b>	<b>80 726 294</b>	<b>31 197 472</b>	<b>7 754 563</b>	<b>1 138 594</b>

**CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020**

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
66.9%	30.8%	2.3%	0%

Le montant des engagements non couverts au 31 décembre 2019 devrait être de 45,2 M€ et devraient concerner les principaux postes suivants :

- le versement des subventions aux mutuelles garantissant une protection sociale complémentaire pour les agents du ministère de l'agriculture (2,4 M€) ;
- les baux des bâtiments d'administration centrale (14,8 M€) ;
- le marché de fluides (2 M€) ;
- les marchés de logistique (2 M€) ;
- les projets pluriannuels informatiques (10 M€) ;
- les investissements pluriannuels immobiliers (6 M€) ;
- les conventions RICA en services déconcentrés (3 M€).

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 32,0%****Moyens de l'administration centrale**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	176 405 717	20 038 832	<b>196 444 549</b>	400 000
Crédits de paiement	176 405 717	24 503 610	<b>200 909 327</b>	400 000

Cette action, mise en œuvre par le secrétariat général, regroupe certaines fonctions de pilotage des politiques du ministère et vise à :

- renforcer la transversalité de la gestion ;
- promouvoir une gestion active de l'emploi et des parcours professionnels ;
- développer une politique de requalification et accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions ;
- favoriser la mutualisation, la rationalisation et l'optimisation des moyens ;
- favoriser la concertation avec les élus paritaires et les représentants du personnel.

Dans le cadre de cette action, le secrétariat général coordonne l'ensemble des services centraux du ministère auxquels il alloue des moyens et dont il réalise l'évaluation. Il prépare et exécute le budget du ministère. Il conduit les réflexions stratégiques, propose des évolutions et met en œuvre la politique de modernisation. Enfin, il élabore les principes généraux de la gestion des ressources humaines.

**Acteurs**

Le secrétariat général est constitué des structures suivantes : service des affaires financières, sociales et logistiques, service des ressources humaines, service de la modernisation, service des affaires juridiques, délégation à l'information et à la communication, service de la statistique et de la prospective et mission des affaires générales. Il a la particularité d'assurer, en complément des fonctions supports classiques, des missions métiers : les statistiques agricoles et le suivi de la protection sociale et de la réglementation du travail des agriculteurs.

Les services bénéficiaires de son action sont les directions et services d'administration centrale, le cabinet du ministre, ainsi que l'ensemble des agents du ministère dans les domaines de l'action sanitaire et sociale et de la formation continue.

**Organisation**

L'action regroupe les sous actions suivantes :

- « Personnels de l'administration centrale » : rémunération des agents affectés à l'administration centrale du ministère, y compris celle des membres du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER);
- « Loyers et charges locatives » : pour les seules dépenses de l'administration centrale ;
- « Autres moyens » : au titre des crédits de fonctionnement concernant l'administration centrale et les organisations syndicales ;
- « Action sanitaire et sociale » et « Formation continue » individualisant certains moyens propres à la mise en œuvre de la gestion des ressources humaines, tels que l'amélioration de l'environnement professionnel des agents de l'ensemble du ministère, le financement d'équipements sociaux ou la réponse aux situations sociales d'urgence, l'adaptation à l'emploi des personnels, le développement des compétences techniques et administratives et la promotion interne par les formations aux concours et examens.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	176 405 717	176 405 717
Rémunérations d'activité	112 190 755	112 190 755
Cotisations et contributions sociales	63 345 181	63 345 181
Prestations sociales et allocations diverses	869 781	869 781
Dépenses de fonctionnement	18 938 832	23 403 610
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 938 832	23 403 610
Dépenses d'intervention	1 100 000	1 100 000
Transferts aux ménages	1 100 000	1 100 000
<b>Total</b>	<b>196 444 549</b>	<b>200 909 327</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Actions sanitaires et sociales** AE : 4 886 535 € CP : 5 486 535 €

Ces crédits couvrent les dépenses d'action sociale gérées au niveau central pour le compte de l'ensemble des agents du ministère en charge de l'agriculture. Ils constituent un élément fondamental de la politique de gestion des ressources humaines. Ils permettent d'améliorer les conditions de vie des agents dans leur environnement personnel, familial et professionnel et d'agir sur la qualité du dialogue social.

Les principaux postes de dépense sont les suivants :

- subvention ASMA nationale ;
- subventions aux mutuelles ;
- financement de la politique de logement social ;
- subvention de fonctionnement aux organismes de restauration ;
- délégations aux Comités locaux d'Hygiène et sécurité et divers.

**Formation Continue** AE = CP : 1 265 660 €

Cette action couvre l'ensemble des moyens budgétaires destinés à financer les actions nationales de formation continue à destination de tous les agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements publics de l'enseignement agricole (EPL).

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a mis en place, depuis 2018, le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie (SD-FPTLV) qui constitue un outil d'accompagnement aux réformes issues des travaux de la mission Action Publique 2022 (AP-2022). La transition numérique a été identifiée comme un axe prioritaire de la transformation (axe 2 du SD-FPTLV) qui se traduira notamment par la contribution du MAA, en tant que ministère pilote, à la création de la plate-forme numérique MENTOR de la DGAFP et par la réalisation de produits de e-formation sur trois ans.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de labellisation Égalité/Diversité engagée par le MAA, un dispositif de formation continue significatif est mis en place à travers la mobilisation du marché interministériel initié par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Enfin, la poursuite de la mise en œuvre des actions du plan managérial du ministère de l'agriculture et de l'alimentation se traduira par la création d'une offre d'accompagnement des cadres avec l'outil d'évaluation à 360° qui mobilisera le marché interministériel à venir de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

La répartition budgétaire s'effectue selon les 9 axes principaux suivants :

- axe 1 : Plans locaux de formation d'administration centrale : 2% ;

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- axe 2 : Programme de formation continue AC : 7% ;
- axe 3 : Programme national de formation : 20% ;
- axe 4 : Actions de formation de l'enseignement agricole : 48% ;
- axe 5 : Accompagnement des réformes : 7% ;
- axe 6 : Formations management : 5% ;
- axe 7 : Fonctionnement du réseau FORMCO : 3% ;
- axe 8 : Professionnalisation des jurys de concours : 2% ;
- axe 9 : Préparation aux examens et concours : 6%.

**Gestion Immobilière de l'administration centrale** AE : 3 775 690 € CP : 7 433 114 €

Ces crédits concernent le paiement des dépenses obligatoires et inéluctables (loyers, charges, fluides et autres dépenses) afférentes aux sites occupés par l'administration centrale.

Pour les loyers privés, la revalorisation retenue est de 1,8 % (taux ILAT). Concernant les fluides, le taux de revalorisation est de 1 %.

A noter qu'en décembre 2017 a été renouvelé pour deux années (2018 et 2019) le marché interministériel de fourniture d'électricité. En 2020, ce marché d'électricité sera à nouveau renouvelé pour deux à quatre années selon la taille des sites.

Le tableau ci-dessous précise la répartition par poste de dépenses en AE et CP (en M€) :

Île-de-France	Loyers privés	Fluides	Total
Autorisations d'engagement	0,89	2,89	3,78
Crédits de paiement	5,89	1,54	7,43

**Dépenses de fonctionnement courant** AE = 9 010 947 € CP = 9 218 301 €

Ces dépenses couvrent l'ensemble des moyens de fonctionnement courant des services de l'administration centrale et des crédits de fonctionnement qui font l'objet d'un pilotage à partir de l'échelon central pour l'ensemble du ministère (frais de changement de résidence et congés bonifiés).

Les postes de dépenses en AE = CP se décomposent de la façon suivante :

- le remboursement des frais de changement de résidence des agents affectés en administration centrale et du financement des congés bonifiés : 6 % ;
- dépenses obligatoires de logistique couvrant l'ensemble du périmètre de l'administration centrale, Les principaux marchés concernés (nettoyage des locaux, gardiennage, déménagements, contrats d'entretien, etc) : 34 % ;
- crédits de fonctionnement courant alloués au cabinet du ministre, aux directions, services et organisations syndicales : 57 % ;
- autres dépenses de fonctionnement dont fournitures médicales : 3 %.

**DÉPENSES D'INTERVENTION** AE = CP = 1 100 000 €

Il s'agit d'une part des subventions versées aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du programme national de formation continue des personnels du ministère (950 000 € en AE = CP) et d'autre part de subventions versées à l'Académie d'agriculture de France et à l'Académie vétérinaire de France et autres organismes d'actions sociales (150 000 € en AE = CP).

**ACTION n° 02 3,9%****Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	12 649 427	11 151 664	<b>23 801 091</b>	3 500 000
Crédits de paiement	12 649 427	11 151 664	<b>23 801 091</b>	3 500 000

Cette action regroupe l'ensemble des dispositifs et moyens mobilisés pour collecter et diffuser les informations économiques et structurelles relatives à l'agriculture et aux territoires ruraux, ainsi que les études et analyses conduites en la matière, aussi bien en termes d'évaluation des politiques qu'en vision prospective.

L'action intègre :

- les diverses enquêtes statistiques et l'élaboration des indices économiques, notamment pour l'établissement des comptes de l'agriculture ;
- la diffusion de ces statistiques ;
- l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par le ministère ;
- l'ensemble des études, le plus souvent à caractère prospectif, qui servent à éclairer la réflexion et la décision politique.

**Statistiques agricoles**

La statistique agricole rassemble, traite, analyse et diffuse les données statistiques relatives à l'agriculture, la forêt, la pêche, les industries agricoles et alimentaires, l'occupation du territoire, les équipements et l'environnement en zone rurale. Les services de la statistique agricole regroupent un service central, dont une partie est délocalisée à Toulouse, et des échelons régionaux spécialisés. Ils réalisent, tous les dix ans, de grandes opérations statistiques et plus particulièrement les recensements agricoles. Le prochain recensement agricole est prévu en 2020.

Plus régulièrement, ces services mènent des enquêtes auprès des agriculteurs (structures des exploitations, productions animales et végétales, pratiques culturales, résultats comptables, environnement), auprès des entreprises agroalimentaires (production, commercialisation, résultats économiques) et sur le territoire national (occupation de l'espace).

Ils exploitent, à des fins statistiques, des documents administratifs comme, par exemple, la base de données nationale d'identification (BDNI). Ils établissent, en liaison avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les comptes de l'agriculture et un grand nombre d'indices économiques (indice des prix à la production, indice des prix d'achat des moyens de production). La statistique agricole est une composante de la statistique publique française et tous ses travaux sont réalisés en concertation avec les partenaires économiques et sociaux dans le cadre du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

La production de la statistique agricole donne lieu à des analyses et études, diffusées dans les publications AGRESTE et sur le site Internet du ministère. Ces études couvrent les différents domaines du champ de compétence du ministère et sont réalisées à différents échelons : départemental, régional, national et européen. La statistique agricole élabore et diffuse régulièrement des diagnostics conjoncturels, ainsi que des prévisions à court terme. L'essentiel des travaux et des résultats obtenus fait l'objet de règlements de la Commission européenne. Les enquêtes et analyses sont à la charge financière des États, sauf pour les recensements et le réseau d'information comptable agricole (RICA) qui bénéficient d'une contribution de la Commission européenne.

**Évaluation et prospective**

L'élaboration des politiques agricoles nécessite un recours accru aux exercices de prospective et d'analyse stratégique. Ces activités ont notamment été renforcées par la création du Centre d'études et de prospective.

Le programme d'études est établi chaque année par le comité de programmation des études du ministère. Ces études ont pour but d'approfondir les problématiques liées à la mise en œuvre des politiques agricoles et de mettre au point les outils d'intervention adaptés. Certaines d'entre elles consistent en des évaluations *ex-ante* ou *ex-post* des effets des décisions en matière de politique agricole. Les études, une fois inscrites au programme, sont confiées à des



**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

maîtres d'œuvre externes sélectionnés par le biais d'appels d'offres. Elles font souvent l'objet de cofinancements par les partenaires du ministère (organisations professionnelles, offices, autres ministères).

Les interventions, menées dans le cadre des règlements européens, sont soumises périodiquement à évaluation conformément aux instructions de la Commission européenne. Ces évaluations sont cofinancées par l'Union européenne et en général confiées à des maîtres d'œuvre externes sélectionnés par le biais d'appels d'offres sous la conduite de comités d'évaluation composés en majorité de responsables de l'administration, mais ouverts à des personnalités extérieures.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	12 649 427	12 649 427
Rémunérations d'activité	8 754 534	8 754 534
Cotisations et contributions sociales	3 714 508	3 714 508
Prestations sociales et allocations diverses	180 385	180 385
Dépenses de fonctionnement	10 151 664	10 151 664
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 151 664	10 151 664
Dépenses d'investissement	1 000 000	1 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 000 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>23 801 091</b>	<b>23 801 091</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****Statistiques et RICA** AE = CP 3 051 664 €

Ce poste de dépense permet d'assurer le financement des seules enquêtes et opérations statistiques qui obéissent à des obligations européennes répétitives (mensuelles et annuelles). Au-delà de ce seuil réglementaire, le financement d'autres enquêtes est assuré par les demandeurs.

Le réseau d'information comptable agricole (RICA) correspond à la plus importante de ces opérations, réalisée dans un cadre harmonisé européen, sous pilotage de la direction générale de l'agriculture de la Commission européenne (DG Agri). La collecte de données du RICA constitue une source d'informations essentielle à la connaissance des revenus agricoles.

**Recensement agricole de 2020** AE = CP 6 600 000 €

Les dépenses concernant le recensement agricole porteront en 2020 d'une part sur la fin de la préparation de la collecte des données du recensement agricole (règlement européen 2018/101091) et d'autre part sur l'opération de collecte elle-même qui débutera en septembre 2020 et se poursuivra jusqu'en mai 2021.

Elles concerneront la finalisation de la mise à niveau des composants applicatifs informatiques, l'actualisation de la base des exploitations agricoles à enquêter de manière exhaustive (coordonnées de contact notamment), les opérations de communication sur le recensement qui sera conduit en 2020 de manière innovante dans le monde agricole (actions nécessaires pour obtenir un taux de réponse le plus proche possible de 95 %, en encourageant l'usage d'internet), les envois de courrier de lancement de l'enquête, l'impression des guides d'instruction, les déplacements terrains des services régionaux pour recruter, former et piloter les enquêteurs chargés de collecter les données thématiques sur un échantillon d'exploitations et la collecte externalisée par internet et téléphone des données du tronc commun sur un champ exhaustif. Le marché portant sur cette collecte externalisée devrait être notifié fin 2019/début 2020.

Au total, environ 700 variables seront à collecter, traiter, contrôler, redresser sur un champ plus ou moins vaste, pour une transmission à Eurostat au plus tard en mars 2022. Ce délai a été significativement raccourci par rapport à la précédente opération pour répondre à la demande citoyenne de mise à disposition des résultats au plus proche de la collecte des informations.

**Études** AE = CP 500 000 €

Les études servent à fonder le rôle stratégique et politique que l'État doit exercer dans le pilotage de l'économie nationale. Ceci est renforcé, dans le cas du MAA, par la dimension européenne et internationale des politiques soutenues par le ministère. Dans ce contexte, le centre d'études et de prospective du ministère, positionné au sein du service de la statistique et de la prospective, a vocation à animer et rendre plus visible l'ensemble des travaux d'évaluation, d'expertise et de prospective réalisés ou commandités par le ministère et à peser davantage dans le débat d'idées sur les questions agricoles (évolution de la PAC, projet agro-écologie, modernisation de l'enseignement agricole, emploi dans le secteur agricole, compétitivité des filières, revenu des agriculteurs, etc.).

Une dizaine d'études d'un coût moyen de 50 k€ sont financées chaque année, répondant au besoin d'éclairage des directions d'administration centrale et du cabinet du ministre sur les politiques relevant du champ de compétence du ministère.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****Recensement agricole 2020** AE = CP 1 000 000 €

Comme indiqué précédemment, les dépenses d'investissement programmées en 2020 concernent les développements informatiques et l'acquisition de matériel permettant d'effectuer les tests nécessaires.

**ACTION n° 03 53,1%**

Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	318 621 019	7 815 156	<b>326 436 175</b>	1 500 000
Crédits de paiement	318 621 019	7 815 156	<b>326 436 175</b>	1 500 000

Cette action regroupe les moyens en personnel et en crédits de fonctionnement nécessaires au pilotage et à la conduite des politiques publiques conduites par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) et mises en œuvre dans les services déconcentrés de l'État.

Les services déconcentrés de l'État qui mettent en œuvre les politiques publiques du ministère sont :

Au niveau régional :

- les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt (DRAAF) : elles pilotent la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques du ministère dans les domaines de l'économie agricole et agroalimentaire, du développement des territoires ruraux, de la forêt et des produits forestiers, de la sécurité sanitaire des produits agricoles et de l'alimentation et de l'enseignement technique agricole.

Au niveau départemental :

- les directions départementales des territoires (DDT ou DDTM) : elles mettent en œuvre l'ensemble des aides destinées aux exploitants agricoles, assurent le suivi et l'orientation des politiques agricoles départementales, et mettent en œuvre les actions du programme 149 relatives au développement rural et à la politique forestière ;
- les directions départementales de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP) : elles assurent l'ensemble des missions conduites dans le cadre de la politique de sécurité sanitaire de l'alimentation et des

produits agricoles. Elles assurent également, de façon partagée avec le MTES, les missions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le domaine agricole.

Dans les régions ultramarines :

- les directions de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt (DAAF) : elles assurent l'ensemble des missions relevant des politiques publiques conduites par le MAA, qu'elles relèvent en métropole du niveau régional ou du niveau départemental.

Les moyens en personnels et en fonctionnement de ces différents services affectés aux politiques publiques conduites par le MAA sont répartis entre les programmes 215, 206 et 333.

Ainsi, l'action 3 du programme 215 regroupe :

- les moyens en personnels des DRAAF et des DAAF, à l'exception des moyens en personnels mettant en œuvre la politique de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de protection des végétaux qui sont portés par le programme 206 ;
- les moyens en personnels des DDT affectés aux missions relevant du MAA décrites ci-dessus ;
- les moyens de fonctionnement courant des DAAF ;
- les moyens locaux dédiés à l'action sanitaire et sociale de l'ensemble des agents des DRAAF, DAAF et DDT relevant du ministère en charge de l'agriculture ;
- les moyens nécessaires à l'ingénierie de formation sur les politiques métiers organisée au niveau régional à l'intention des agents des DRAAF, DAAF, DDT(M), DD(CS)PP et enseignement agricole ;
- la prise en charge des frais de déplacement sur convocation de la centrale et des frais de changement de résidence des agents de l'enseignement agricole ;
- les moyens de fonctionnement spécifique des agents centraux ou interrégionaux localisés dans les services déconcentrés.

Pour mémoire :

- les agents des DRAAF et les agents des DDPP qui mettent en œuvre la politique de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de protection des végétaux sont portés par le programme 206 ;
- les moyens de fonctionnement courant des DD(CS)PP, des DDT(M) et des DRAAF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont portés par le programme 333 ;
- les moyens dédiés à l'action sanitaire et sociale des DDPP sont portés par le programme 206 ;
- les moyens dédiés sur l'action 3, d'une part à la formation, d'autre part, à l'action sanitaire et sociale complètent les actions conduites au niveau national sur l'action 1 du programme 215.

Au niveau national, le secrétariat général du ministère assure le pilotage stratégique de cette action. En concertation avec les autres responsables de programme, il répartit les moyens entre les régions dans le cadre d'un dialogue de gestion mené avec le préfet de région, responsable du budget opérationnel de programme (RBOP) et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, responsable délégué.

Au niveau régional, le préfet et, par délégation de celui-ci, le DRAAF répartissent conjointement les moyens entre les unités opérationnelles concernées (DRAAF et DDT pour l'essentiel).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	318 621 019	318 621 019
Rémunérations d'activité	192 930 971	192 930 971
Cotisations et contributions sociales	119 648 981	119 648 981
Prestations sociales et allocations diverses	6 041 067	6 041 067
Dépenses de fonctionnement	7 815 156	7 815 156
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 815 156	7 815 156
<b>Total</b>	<b>326 436 175</b>	<b>326 436 175</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Actions sanitaires et sociales** AE = CP : 2 416 030 €

Le budget d'action sociale constitue un élément de la politique de gestion des ressources humaines. Il permet d'améliorer les conditions de vie des agents dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Les dépenses prises en charge sur l'action 3 du programme 215 concernent la contribution du ministère au coût de la restauration collective et la prise en charge de la surveillance médicale des agents relevant du ministère affectés dans les DRAAF, les DAAF et les DDT(M) ainsi que les agents des programmes 142 et 143 dans les établissements d'enseignements.

La répartition prévisionnelle est la suivante : 65% pour la restauration collective et 35 % pour la médecine de prévention.

**Formation continue** AE = CP : 2 152 084 €

Depuis 2012 et dans le cadre des décisions prises lors du conseil de modernisation des politiques publiques du 30 juin 2010, l'ensemble des crédits de formation continue est mutualisé. Cette action couvre donc les moyens budgétaires destinés à financer les besoins de formation continue « métier » des agents en poste dans chaque région, qu'ils soient positionnés en DRAAF, en DDI ou dans les établissements d'enseignement agricole public. À noter que les crédits relatifs à l'ingénierie de formation pour les besoins transverses ont été transférés au programme 333 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les directions régionales.

Les besoins concernés sont les suivants :

- ingénierie de formation pour les besoins dans les domaines métiers du MAA : sécurité et qualité de l'alimentation, politique agricole, enseignement agricole, agriculture durable, forêts, etc. ;
- accompagnement individualisé, via un outil intitulé « parcours de professionnalisation » pour des agents concernés par des changements de métier.

L'ensemble de ces besoins apparaît dans le document régional de formation que les DRAAF présentent chaque année et qui sert de support au dialogue de gestion. Ce document s'articule dans une démarche plus globale de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences que chaque responsable de BOP mène pour les personnels MAA le concernant et pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs métiers et la mise en place des priorités politiques du MAA.

**Gestion immobilière** AE = CP 304 453 €

Ces crédits concernent les charges de gardiennage et d'entretien des bâtiments pour les DAAF.

**Autres Moyens** AE = CP 2 942 589 €

En 2017, les moyens de fonctionnement courant des DRAAF ont été transférés au programme 333. Sont demeurés sur le programme 215 pour les DRAAF : les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale, les frais de changement de résidence des agents de l'enseignement agricole et les dépenses spécifiques de fonctionnement des agents assumant des missions centrales ou régionales.

Au montant de crédits indiqué ci-dessus vient s'ajouter le rattachement par voie de fonds de concours de la contribution de FranceAgriMer à la prise en charge des moyens de fonctionnement nécessaires à son personnel intégré dans les services des DRAAF.

## **ACTION n° 04 11,0%**

### **Moyens communs**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	36 428 509	31 201 142	<b>67 629 651</b>	50 000
Crédits de paiement	36 428 509	31 805 864	<b>68 234 373</b>	50 000

Cette action regroupe les moyens communs à l'ensemble des services du ministère, dont les finalités sont les suivantes :

- garantir une formation initiale et une formation permanente de qualité et accompagner les évolutions fonctionnelles et sectorielles des agents ;
- développer la communication institutionnelle du ministère ;
- assurer la gouvernance des systèmes d'information ;
- rationaliser les implantations immobilières de métropole et d'outre-mer ;
- défendre l'intérêt de l'État devant les juridictions.

### **Acteurs**

Dans le cadre de cette action, le secrétariat général conduit l'expertise juridique et le traitement du contentieux. Il élabore et coordonne la politique de communication. Il définit les grands axes des politiques informatique et immobilière au niveau ministériel. Il exerce la tutelle de l'Institut national de formation des personnels du ministère (INFOMA).

### **Organisation**

L'action comporte les postes suivants :

- la formation initiale des agents de l'État et en particulier les charges de rémunération des élèves et des stagiaires en formation. Sont notamment concernés les élèves ingénieurs des ponts et des eaux et forêts (IPEF), les élèves inspecteurs de la santé publique vétérinaire (ISPV), les élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) ainsi que les techniciens supérieurs des services affectés à l'INFOMA;
- les dépenses de personnel des agents mis à disposition par le ministère et au bénéfice du ministère (remboursement de personnel mis à disposition du MAA);
- les moyens de fonctionnement de l'INFOMA, établissement d'application exclusivement dédié à la formation des fonctionnaires. Les moyens des autres écoles de formation sont inscrits dans le programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles », dans la mesure où leur vocation première est de former des personnels civils, formations sanctionnées par la délivrance d'un titre ;
- les crédits relatifs à la politique informatique qui participent à la réalisation des objectifs ministériels, c'est-à-dire plus particulièrement au développement des projets informatiques structurants et à l'hébergement des infrastructures techniques ;
- les crédits relatifs à la politique immobilière (métropole et outre-mer) qui portent sur la réhabilitation, la rénovation, les achats et les constructions ;
- la politique d'information et de communication interne et externe du ministère mise en œuvre par la délégation à l'information et à la communication (DICOM) ;

- les crédits relatifs aux frais judiciaires et réparations civiles ;
- le fonds pour la réforme de l'État, qui finance toutes les mesures relatives à l'adaptation et à la modernisation des services, des structures et des méthodes de travail.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	36 428 509	36 428 509
Rémunérations d'activité	25 854 331	25 854 331
Cotisations et contributions sociales	10 361 352	10 361 352
Prestations sociales et allocations diverses	212 826	212 826
Dépenses de fonctionnement	21 751 142	21 205 864
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 358 682	19 813 404
Subventions pour charges de service public	1 392 460	1 392 460
Dépenses d'investissement	9 000 000	10 150 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 000 000	10 150 000
Dépenses d'intervention	450 000	450 000
Transferts aux collectivités territoriales	450 000	450 000
<b>Total</b>	<b>67 629 651</b>	<b>68 234 373</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Actions de communication AE = CP 1 111 438 €

La DICOM est chargée de piloter la communication sur les politiques publiques du ministère.

Elle intervient en appui des décisions du cabinet, du secrétariat général et des directions.

Les crédits sont concentrés prioritairement sur les outils numériques, la veille et la communication événementielle.

Une part du budget est consacrée aux infrastructures web: création, déploiement technique, hébergement et maintenance des sites ministériels, missions relatives aux usages et qualité web (test d'accessibilité et de sécurité notamment).

La DICOM assure également les services d'abonnements print et numérique à la presse, le pilotage des outils de veille média et social média et la diffusion de la revue de presse électronique via les marchés interministériels dédiés. Elle intervient également dans la formation à la prise de parole.

La DICOM consacre enfin une part importante de ses crédits à la communication événementielle et institutionnelle notamment lors du salon de l'agriculture (SIA) et dans les salons professionnels agricoles, pour lesquels elle est en charge de la création des supports événementiels et des déploiements logistiques.

### Frais judiciaires et réparations civiles AE = CP 1 943 302 €

Les frais judiciaires et réparations civiles permettent de payer les condamnations juridictionnelles, les dommages, intérêts et indemnités, les honoraires d'avoués, d'avocats et auxiliaires de justice ainsi que les frais de procédure. Le respect par l'État de ses obligations juridiques, en particulier les paiements de ses condamnations, fait partie des dépenses obligatoires. Il existe toutefois une incertitude sur l'issue réelle des contentieux.

Les dépenses se décomposent en deux blocs :

- le contentieux courant : il est représenté par les dossiers d'un montant inférieur à 10 000 € (80 % des dossiers) ;

**Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les dossiers plus conséquents susceptibles d'affecter le programme. Il est à noter que les contentieux « métiers » dont le montant dépasse 250 000 €, tout comme les contentieux de série, sont à la charge du programme concerné par l'affaire.

**Réforme de l'État** AE = CP 475 586 €

Les crédits « Réforme de l'État » alimentent le fonds de modernisation et de réforme (FMR) du ministère chargé de l'agriculture qui constitue un outil essentiel pour accompagner les agents et les structures dans les évolutions induites par la réforme de l'Etat.

En s'appuyant sur le FMR, le ministère accompagnera les services dans la mise en œuvre des décisions arrêtées au titre du programme « Action publique 2022 » et du Plan de transformation ministériel. Il veillera notamment à « offrir un environnement de travail modernisé aux agents en les impliquant plus dans la définition et le suivi des transformations ».

À cette fin les projets de modernisation soutenus devront s'inscrire dans les axes prioritaires suivants :

- 1) accompagner l'évolution des pratiques managériales et des relations de travail pour renforcer la cohésion d'équipe, l'intelligence collective et l'appropriation des évolutions ;
- 2) conduire le changement par la priorisation des missions, l'anticipation et la mutualisation des compétences ;
- 3) améliorer les processus de travail du niveau local au niveau national afin d'améliorer l'efficacité et les conditions de travail.

**Politique immobilière – rénovation** AE : 1 950 000 € CP : 1 997 625 €

Ces dépenses sont détaillées ci-après dans la rubrique relative à l'investissement.

**Fonctionnement INFOMA** AE = CP 1 392 460 €

Ces crédits sont destinés à couvrir d'une part les charges fixes de cet institut de formation, indépendantes du niveau d'activité, et d'autre part les charges variables selon l'effectif d'agents en formation au sein de l'institut.

L'activité de l'INFOMA est en constante augmentation.

D'une part, l'INFOMA est de plus en plus sollicité pour la formation continue.

D'autre part, le flux d'accueil des stagiaires ne cesse de croître : entre 160 et 200 par année contre 143 en 2016.

Les moyens alloués en PLF 2020 à l'institut lui permettront de faire face à l'augmentation de son activité.

**Remboursement du personnel mis à disposition du MAA** AE = CP 350 000 €

Les crédits contribuent à assurer le paiement des conventions de mise à disposition de personnels, hors agents de la mutualité sociale agricole.

**Autres financements de personnels** AE = CP 450 000 €

Ce poste de dépenses concerne le remboursement à la mutualité sociale agricole (MSA) de personnels mis à la disposition du MAA.

**Dépenses informatiques** AE = 14 078 356 € CP = 13 485 453 €

Le programme 215 regroupe les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information pour l'ensemble des politiques publiques soutenues par le ministère hors modernisation du système d'information de l'alimentation (portée par le programme 206). Les besoins recensés pour l'exercice 2020 portent, d'une part, sur des dépenses récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'information du ministère, d'autre part, sur le financement de programmes et projets essentiellement pluriannuels, validés et démarrés les années précédentes.

Au sein de cette sous-action, les crédits (tous titres confondus) se répartissent de manière prévisionnelle de la façon suivante :

Activités	AE	CP
Services bureautiques	1 871 000	1 900 000
Services d'infrastructures	3 864 000	3 900 000
Services applicatifs	11 177 356	10 485 453

Services mutualisés	3 166 000	3 200 000
Total	20 078 356	19 485 453

### Services bureautiques

Cette rubrique recouvre les dépenses afférentes aux postes de travail, solutions d'impression et télécommunication individuelles, qu'il s'agisse de renouvellement de matériels ou, surtout, de fonctionnement (maintenance et consommations).

### Services d'infrastructures

Cette rubrique porte des dépenses récurrentes incompressibles qui concernent le fonctionnement global des infrastructures informatiques du MAA : réseaux d'interconnexion, infrastructures des DRAAF-DAAF, centre de production d'Auzeville, services de sécurité.

Les projets de modernisation se poursuivent, notamment la poursuite du programme OSHIMAE, en une seconde phase d'actions interministérielles engagées sous le pilotage de la DINSIC.

A noter que les crédits correspondants aux accès des directions départementales interministérielles (DDI) au réseau interministériel de l'État (RIE) sont transférés au programme 333 depuis 2019.

### Services applicatifs

Une part importante des dépenses informatiques sur le programme 215 porte sur le développement et le maintien en conditions opérationnelles d'applications métiers ou accompagnant les fonctions supports.

#### SI métiers

Outre le maintien en conditions opérationnelles des applications existantes (notamment prise en compte des évolutions réglementaires), les dépenses prévues s'inscrivent pour l'essentiel au sein de programmes pluriannuels d'investissements d'ores et déjà engagé dont certains associent des partenaires extérieurs :

- SI Alimentation : maintenance en conditions opérationnelles (MCO), d'une part, des applications historiques et, d'autre part, des systèmes développés dans le cadre du programme de refonte RESYTAL dont le cycle 1 s'est achevé en 2018 en parallèle du démarrage du cycle 2 en 2019 ;
- SI Forêt : finalisation de la réécriture de Sylva (refonte du SI Forêt) et extension en lien avec le Centre national de la propriété forestière (CNPF), notamment pour la création d'une téléprocédure ;
- SI Pêche : les dépenses prévues chaque année correspondent à la partie portée par le programme 215 ;
- SI Statistiques : investissements pour répondre aux besoins exprimés pour l'évolution des applications de collecte des données et dispositifs d'enquêtes et surtout pour préparer le prochain recensement agricole (2020) ;
- SI Enseignement agricole : les crédits prévus permettront la poursuite du programme SIRENA visant la refonte du SI de l'enseignement agricole (gestion des apprenants, gestion des examens, gestion des dotations de l'enseignement privé, brique décisionnelle) dans une optique partagée de rapprochement avec le SI de l'Education Nationale ;
- SI Économie agricole : finalisation d'un outil pour la gestion et le cadrage du contrôle des structures (gestion de la pression foncière sur le territoire), enjeu identifié dans la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et retenu au titre du plan d'actions de simplification du ministère.

#### SI supports

Les dépenses prévues au titre des SI supports concernent soit des projets sensibles (SIRH, gestion des courriers du ministre), soit des projets transverses sur lesquels s'appuient l'ensemble des projets applicatifs (système d'échange inter-applications, référentiels).

### Services mutualisés

Les services mutualisés recouvrent, d'une part, la MCO du cadrage Orion sous tendant l'ensemble des applications développées par le MAA ainsi que la maintenance de la forge de développement et, d'autre part, la réalisation et le MCO de briques applicatives pour la gestion de l'information géographique en partenariat avec le MTES (programme GeoIDE).

Des crédits sont également prévus pour la poursuite et le renforcement de l'accompagnement méthodologique des équipes informatiques ministérielles (Nouvel outil de gestion de projet JIRA, etc.).

## DÉPENSE D'INTERVENTION



**Autres financements de personnels** AE = CP 450 000 €

Les crédits d'intervention de cette action correspondent au versement d'une subvention au gouvernement de la Polynésie pour le transfert sans remplacement de personnels de l'État en poste dans l'administration territoriale polynésienne.

**DÉPENSE D'INVESTISSEMENT**

**Politique immobilière – rénovation** AE = 3 000 000 € CP = 4 150 000 €

dont Maison Alfort CP = 1 150 000 €

**Administration centrale :**

Le MAA est engagé dans la mise en œuvre du nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de son administration centrale validé par France Domaine et le Conseil de l'immobilier de l'Etat (CIE) en 2014.

Celui-ci prévoit une réorganisation des implantations du MAA en deux pôles.

Le premier pôle comprend les opérations de rénovation sur les trois sites centraux de Varenne, de Barbet de Jouy et de Lowendal. Le second pôle comprend le site en location de Vaugirard dont le bail a été renouvelé en 2014 et qui arrivera à échéance en 2023.

Dans ce cadre, dès 2013 et ce jusqu'à fin 2015, le MAA a engagé des travaux conséquents concernant deux des cinq bâtiments du site de Varenne pour environ 8 M€. Après une pause en 2016, le MAA a relancé en 2017 les études concernant les trois bâtiments restants. Les premiers marchés de travaux ont été engagés fin 2018 et un dernier marché sera passé fin 2019. Les paiements s'échelonneront entre 2019 et 2022.

Du fait des contraintes budgétaires, les travaux, financés aux deux tiers sur le programme 723, devraient se poursuivre jusqu'en 2021 pour un montant global sur tous les programmes de 16,9 M€.

Ces travaux consisteront principalement à :

- mettre à niveau la sécurité incendie du site conformément aux dernières normes ;
- permettre la mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite ;
- améliorer les performances immobilières ;
- rationaliser l'occupation des bâtiments concernés ;
- câbler les bâtiments pour les mettre en norme TOIP.

Sur le site de Varenne, des études ont été engagées en 2017 et en 2018 concernant la remise aux normes de l'Hôtel Villeroy qui héberge le ministre et une partie de son cabinet. En effet, du fait de sa vétusté, celui-ci nécessite des travaux significatifs de réhabilitation.

Le MAA est moteur dans le projet de relocalisation sur le site domanial de Maisons-Alfort de ses opérateurs logés actuellement à l'Arboreal dans le cadre d'un loyer privé (17 M€, charges incluses). Dans la continuité des études menées en 2018, des études et des travaux sont à effectuer en 2019 et 2020 afin d'optimiser la mutualisation du site entre les opérateurs présents (ENVA, ANSES et ONF à partir de 2021) et d'affiner l'installation de la seconde phase du pôle agriculture (1<sup>er</sup> phase [ONF en 2021] et 2<sup>ème</sup> phase [opérateurs du MAA fin 2025]). Pour la seconde phase, les études démarreront en 2021 avec un recrutement de la maîtrise d'œuvre cette même année. Le marché de travaux sera engagé en 2022 et les travaux de construction se réaliseront entre 2023 et mi 2025.

Le site de Toulouse où sont hébergés les centres de calculs du MAA a été retenu par la direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication (DINSIC) comme centre nodal du réseau informatique de l'Etat (RIE). Il s'agit d'un projet intitulé « Système Informatique Sud-Ouest » (SISO). A travers le plan d'investissement d'avenir (PIA), des crédits ont été obtenus afin de mettre à niveau ces centres dans le cadre de la future réorganisation interministérielle des systèmes d'informations. Les travaux ont démarré en juillet 2017 et ont été réceptionnés en septembre 2018.

Le MAA a finalisé en 2016 son schéma directeur électrique sur les sites d'administration centrale de Paris et Toulouse. Approuvé par la secrétaire générale et le haut fonctionnaire de défense et de sécurité, il se fixe des objectifs de qualité de fourniture et de sécurisation en énergie électrique. Les études et travaux vont s'échelonner sur 2019-2020.

Le MAA démarre la mise en œuvre d'un plan de rénovation des huisseries pour Varenne et Barbet de Jouy. Les travaux seront réalisés principalement en 2019 et seront également financés via le BOP 723 (entretien du propriétaire).

Enfin, le MAA prévoit pour l'ensemble des sites parisiens et son centre informatique de Toulouse des crédits permettant de réaliser des travaux courants d'entretien et de maintenance.

#### **Services déconcentrés d'outre-mer :**

Au-delà de son administration centrale, le MAA poursuit sa politique de soutien à l'immobilier de ses directions de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DAAF) d'outre-mer dont les conditions d'hébergement sont souvent dégradées (bâtiments vétustes, services répartis sur plusieurs sites, etc.).

En 2015, le MAA a terminé le regroupement sur un site unique de l'ensemble des agents de la DAAF de Guyane. L'opération a consisté à construire un bâtiment neuf venant compléter l'immeuble existant. En 2016, des travaux ont été effectués concernant la consolidation du parking et de sécurisation des logements de fonction. En 2020, la Guyane souhaiterait poursuivre les travaux de mises aux normes et de sécurisation des logements de fonction, ainsi que des travaux portant sur l'extension et la réorganisation d'une partie de ses locaux.

A Mayotte, les services de la DAAF devraient déménager avec d'autres services de l'Etat, au sein des locaux de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL).

Ce projet nécessitera d'importants travaux qui consisteront en une extension des locaux de la DEAL. Initialement budgété pour un démarrage en 2019, le projet ne devrait être amorcé qu'en 2020.

Par ailleurs, le MAA prévoit chaque année des crédits permettant de faire face aux besoins urgents que rencontrent régulièrement les DAAF.

#### **Dépenses informatiques AE = CP 6 000 000 €**

Les dépenses d'informatiques ont été détaillées dans la rubrique relative au fonctionnement. Elles concernent principalement les développements informatiques des différents systèmes d'information ainsi que l'acquisition de matériel informatique .

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	0	0
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	0	0	0	0
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	0	0
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)	1 351	1 351	1 392	1 392
Subvention pour charges de service public	1 351	1 351	1 392	1 392
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 351</b>	<b>1 351</b>	<b>1 392</b>	<b>1 392</b>
Total des subventions pour charges de service public	1 351	1 351	1 392	1 392
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019				PLF 2020				
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond			dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture		45	6			45	6		
<b>Total</b>		<b>45</b>	<b>6</b>			<b>45</b>	<b>6</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

**PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME**

	<b>ETPT</b>
Emplois sous plafond 2019	6
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2020</b>	<b>6</b>

<b>Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP</b>	
---	--

## OPÉRATEURS

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2020. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2019 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2019 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2019 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

### INFOMA - INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'INFOMA a été créé par le décret n° 97-270 du 19 mars 1997. Il est chargé de la formation professionnelle initiale des agents du corps des techniciens supérieurs du MAA (TSMA) dans les 3 spécialités suivantes : forêt et territoires ruraux, techniques et économie agricoles, vétérinaire et alimentaire, tant au 1<sup>er</sup> grade (technicien) qu'au 2<sup>e</sup> grade (technicien supérieur). Les agents recrutés au premier grade de technicien suivent une formation en alternance incluant des périodes de scolarité à l'INFOMA, du tutorat sur poste ainsi que des formations à distance. La formation au deuxième grade est constituée d'une période de formation à l'institut et de stages. L'INFOMA a également vocation à réaliser une grande partie des actions de formation continue à destination des agents du MAA (tous corps confondus) au titre du programme national de formation (PNF), notamment dans les domaines de la PAC et du contrôle sanitaire. Il propose par ailleurs des formations sous prestation et s'est engagé dans le développement de produits de formation ouverte à distance (FOAD) qui se traduit par une offre renouvelée dans les champs de compétences techniques du ministère. Depuis l'année scolaire 2017-2018, l'INFOMA propose une préparation au concours interne d'accès au corps des IAE (20 stagiaires cette année). Une classe préparatoire au concours de recrutement au 1<sup>er</sup> grade pour la spécialité vétérinaire et alimentaire (25 places) a été mise en place. Elle comprend 7 à 8 semaines de présentiel, complétées par des formations à distance et du tutorat. Il existe deux voies d'accès à cette classe préparatoire :

- La voie « classe préparatoire intégrée » (12 élèves formés en 2018, 20 admis en 2019) : recrutement sur dossier et épreuves orales, sous conditions de ressources et d'inscription à Pôle emploi. Ces élèves ne sont pas rémunérés mais bénéficient de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique. Cette voie de préparation a été instituée en 2016 dans le cadre de la politique nationale et ministérielle de promotion de la diversité.
- La voie « contrat PrAB (préparation aux concours A et B) » (10 places en 2018, non activée en 2019), dispositif expérimental instauré par la loi du 27 janvier 2017 *relative à l'égalité et la citoyenneté* et le décret du 12 octobre 2017 *instituant à titre expérimental un dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A ou B de la fonction publique*. Les bénéficiaires (sans emplois de moins de 28 ans ou chômeurs de plus de 45 ans) sont recrutés localement, sur dossier et après audition devant une commission locale. Ils sont rémunérés sous contrat pendant leur année de formation, pour effectuer les missions du corps des TSMA spécialité vétérinaire et alimentaire. Ils suivent sur leur temps de travail le cursus de la classe préparatoire et bénéficient d'un tutorat adapté.

L'INFOMA a également mis en place fin 2018, dans le cadre de la préparation au Brexit, une formation délocalisée à Dunkerque sur 6 semaines. L'organisation de la formation, qui fait appel très largement à des intervenants extérieurs (plus de 500 intervenants différents chaque année) et à la FOAD, permet à l'établissement de s'adapter à l'hétérogénéité des profils des stagiaires et à la variation des flux, liés notamment aux concours de déprécarisation et aux difficultés de recrutement. Au-delà de son activité de formation, l'INFOMA remplit également la mission de maître d'œuvre de deux bases de données d'intérêt national, comprenant l'ensemble des textes et ordres de service relatifs aux domaines d'activité de la direction générale de l'alimentation : Galatée et Galatée Pro. Depuis 2010, l'INFOMA a mis en place un dispositif d'évaluation de la performance qui porte essentiellement sur des objectifs d'efficience, en cohérence avec les objectifs du programme 215. Les indicateurs ainsi mobilisés (coûts respectifs de la base Galatée, de la formation initiale, de la formation continue et des fonctions supports) s'inscrivent dans une démarche de qualité plus générale. Cette dernière se traduit par une certification ISO 9001 qui a été renouvelée.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>	<b>1 351</b>	<b>1 351</b>	<b>1 392</b>	<b>1 392</b>
Subvention pour charges de service public	1 351	1 351	1 392	1 392
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 351</b>	<b>1 351</b>	<b>1 392</b>	<b>1 392</b>

Au titre de 2020, le montant brut de subvention pour charges de service public prévu pour l'INFOMA, avant mise en réserve, s'élève à 1,392 M€, en légère hausse de 12 k€ par rapport à 2019.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>
– sous plafond	6,00	6,00
– hors plafond		
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>45,00</b>	<b>45,00</b>
– rémunérés par l'État par ce programme	45,00	45,00
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Pour 2020, le nombre d'ETPT rémunérés par l'INFOMA demeure à 6 ETPT sous plafond d'emplois avec un schéma d'emploi nul.